



Service municipal transport à la demande

Sur simple appel au **03 80 95 02 08**

la veille du déplacement souhaité, avant 12 h

Service **gratuit** réservé aux personnes de plus de 70 ans

Le transport à la demande, qu'est-ce que c'est ?

Le mercredi et le jeudi, la Ville d'Is-sur-Tille met à disposition des seniors un minibus pour **faciliter les déplacements** entre un arrêt proche du domicile et certains lieux de service au centre-ville (santé, commerces, administrations...). Sur appel téléphonique, une heure de prise en charge vous sera indiquée, en fonction des horaires de dépose au centre ville. Le retour s'effectue de la même façon.

Horaires et parcours

• Chaque mercredi : prise en charge à l'heure convenue par téléphone à un point d'arrêt matérialisé sur le circuit (cf plan) pour arriver à :

- route de Dijon (28bis).....à 9h00 ou 10h00
- gare.....à - 10h15
- Anatole France (20 rue).....à 9h15 ou 10h20
- du Colombier (3 rue).....à 9h17 ou 10h22
- place de la République.....à 9h20 ou 10h27
- place Général-Leclerc.....à 9h25 ou 10h30
- parking de la perception.....à 9h30 ou 10h35
- François Mitterrand 1 (20 rue).....à 9h35 ou 10h40
- François Mitterrand 2 (25 rue).....à 9h40 ou 10h45
- cimetière route de Diénay.....à 9h45 ou 10h50

Deux horaires de retour possibles :10h30 ou 11h15

• Chaque jeudi :

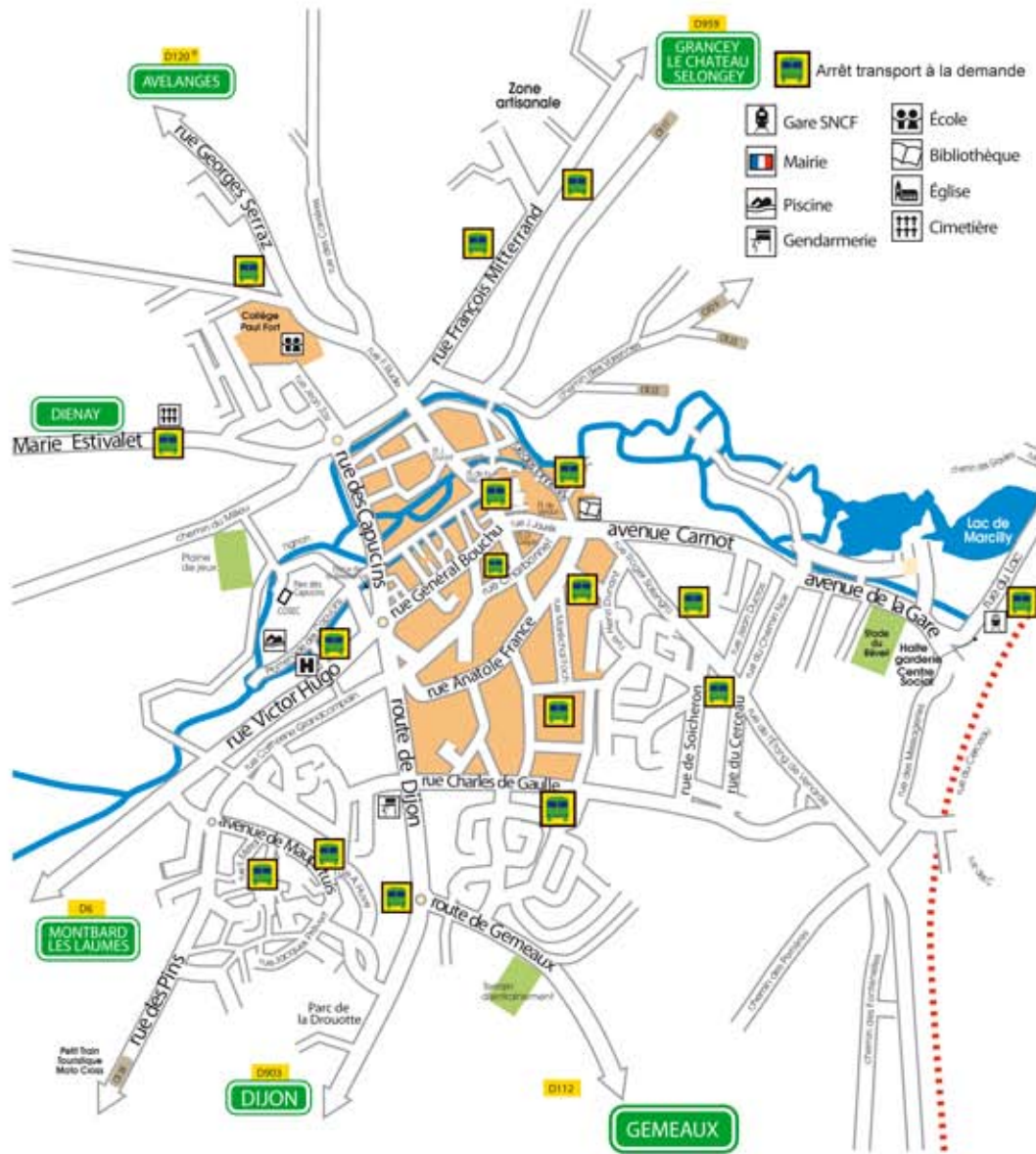
dépose à l'hôpital local entre 14h15 et 16h15.

Comment s'inscrire au service de transport à la demande ?

En se rendant à la mairie une fois par an muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

En demandant le passage de la navette à l'arrêt choisi, la veille avant 12h00.

en service à partir du 1er avril



Emplacement des arrêts du transport à la demande



Ville d'Is-sur-Tille
20 place Général-Leclerc
21120 Is-sur-Tille
tél : 03 80 95 02 08
fax : 03 80 95 08 33
mail : mairie@is-sur-tille.fr